RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 05494
Numéro SIREN : 484 456 884
Nom ou dénomination : ABC SALLES

Ce dépôt a été enregistré le 29/06/2017 sous le numéro de dépôt 13639

Greffe du Tribunal de Commerce de Creteil : dépôt N°13639 en date du 29/06/2017

033434

AGREMENT DGFIP C5114.10016

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

(1) BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2014

CERTIFIÉ CONFORME

Désignation de l'entreprise ABC SALLES — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 1 AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY 94130 NOGENT SUR MARNE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 8 4 4 5 6 8 8 4 0 0 0 3 6 — Néant * ☐

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31122014 Net 3	N-1 31122013 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	96	AC	96		
	Frais de développement*	CX	53 377	CQ	39 573	13 804	19 770
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 674 606	AG	1 152 501	522 104	524 147
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	83 500	AO		83 500	83 500
	Constructions	AP	334 000	AQ	18 996	315 004	327 529
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	86 597	AU	53 640	32 957	22 052
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	8 981	CV		8 981	8 981
	Créances rattachées à des participations	BB	15 000	BC		15 000	15 000
	Autres titres immobilisés	BD	552 242	BE		552 242	552 242
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	25 470	BI		25 470	25 470
	TOTAL (II)	BJ	2 833 870	BK	1 264 807	1 569 063	1 578 691
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	8 131	BW		8 131	5 326
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	510 326	BY	69 848	440 478	465 963
	Autres créances (3)	BZ	165 282	CA		165 282	185 592
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	44 881	CG		44 881	112 270
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 278	CI		2 278	8 484
	TOTAL (III)	CJ	730 899	CK	69 848	661 051	777 635
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	3 564 768	1A	1 334 655	2 230 113	2 356 325

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : — Stocks : — Créances :

DEPOT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 29 JUIN 2017
SOUS LE N° 13639

COGILOG

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AGREMENT DGFIP C5114.10016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2014

CERTIFIÉ CONFORME

Désignation de l'entreprise ABC SALLES — Néant * ☐

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 500)	DA	7 500	7 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	750	750
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	834 156	785 372
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(79 462)	48 784
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées*	DK		
	TOTAL (I)	DL	762 944	842 406
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	570 250	427 406
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		5 058
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	240 567	289 451
	Dettes fiscales et sociales	DY	240 089	263 295
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	34 648	3 728
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	381 616	524 982
	TOTAL (IV)	EC	1 467 170	1 513 920
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 230 113	2 356 325

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont { Écart de réévaluation libre	1D		
	Dont { Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 467 170	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	11 591	18 747

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COGILOG

AGREMENT DGFIP C5114.10016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(3) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2014

CERTIFIÉ CONFORME

Désignation de l'entreprise : ABC SALLES — Néant * ☐

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	2 106 652	FH		FI	2 106 652	2 456 590
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 106 652	FK		FL	2 106 652	2 456 590
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	2 504	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	135 903	21 936
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 069	1
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 246 127	2 478 528
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 193 129	1 292 381
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	32 774	53 211
	Salaires et traitements*					FY	484 761	527 561
	Charges sociales (10)					FZ	164 660	193 027
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	292 954	277 937
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	69 848	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	60 058	54 602
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 298 183	2 398 719
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(52 056)	79 808
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	22	41
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		2
	Total des produits financiers (V)					GP	22	43
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	22 033	22 199
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	22 033	22 199
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(22 011)	(22 156)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(74 067)	57 652

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COGILOG

AGREMENT DGFIP C5114.10016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2014

CERTIFIÉ CONFORME

Désignation de l'entreprise : ABC SALLES — Néant * ☐

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		7 258
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB		22
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		7 280
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	5 395	334
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	5 395	334
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	(5 395)	6 946
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ		
Impôts sur les bénéfices*	**(X)**	HK		15 814
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 246 150	2 485 851
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 325 612	2 437 066
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	(79 462)	48 784

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY				
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G				
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier*	HP	4 726		4 966	
	Dont - Crédit-bail immobilier	HQ	7 748		9 440	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H				
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J				
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K				
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX				
(9)	Dont transferts de charges	A1	3 813		20 235	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	57 101		81 509	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	57 101		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

COGILOG

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

CERTIFIÉ CONFORME

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

ÉTAT DES PROVISIONS

CRÉANCES ET DETTES

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

RÈGLES ET MÉTHODES

1. Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2014 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, la loi n° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Construction	20 à 30 ans
Agencement, aménagement, installation technique	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
Matériel de bureau et mobilier	10 ans
Matériel informatique	3 ans

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

RÈGLES ET MÉTHODES (SUITE)

3. Frais d'établissement

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été inscrits à l'actif en frais d'établissement.

4. Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

7. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.
Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.
Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

ABC SALLES 1 janvier 2014 au 31 décembre 2014

EUR	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale
		Réévaluation	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions et mises hors service		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement	53 473					53 473	
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 409 656		264 950			1 674 606	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**1 463 129**		**264 950**			**1 728 079**	
Terrains	83 500					**83 500**	
Constructions sur sol propre	334 000					334 000	
Constructions sur sol d'autrui							
Installations générales, agenc- et aménag- des constructions							
Installations techniques, matériel et outillage industriel							
Installations générales, agencements, aménagements divers	42 203					42 203	
Matériel de transport							
Matériel de bureau et informatique, mobilier	26 019		18 375			44 394	
Emballages récupérables et divers							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**485 722**		**18 375**			**504 097**	
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations	23 981					23 981	
Autres titres immobilisés	552 242					552 242	
Prêts et autres immobilisations financières	25 470					25 470	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**601 693**					**601 693**	
TOTAL GÉNÉRAL	**2 550 544**		**283 326**			**2 833 870**	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

ABC SALLES 1 janvier 2014 au 31 décembre 2014

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES						
					Dotations			Reprises			
EUR	Montant des amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux cessions d'actif	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	Différentiel de durée	Mode dégressif	Fiscal exception.	Différentiel de durée	Mode dégressif	Fiscal exception.	Mvt net en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement	33 703	5 966		39 669							
Autres postes d'immobilisations incorporelles	885 508	266 993		1 152 501							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**919 212**	**272 959**		**1 192 171**							
Terrains											
Constructions sur sol propre	6 471	12 525		18 996							
Constructions sur sol d'autrui											
Installations générales, agenc- et aménag- des constructions											
Installations techniques, matériel et outillage industriel											
Installations générales, agencements, aménagements divers		1 968	1 968								
Matériel de transport											
Matériel de bureau et informatique, mobilier	22 698	5 502		28 200							
Emballages récupérables et divers	23 472		-1 968	25 440							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**52 641**	**19 995**		**72 636**							
TOTAL GÉNÉRAL	**971 853**	**292 954**		**1 264 807**							

CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentation	Dotations de l'exercice	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

ETAT DES PROVISIONS

ABC SALLES 1 janvier 2014 au 31 décembre 2014

EUR

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour reconstitution des gisements pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour implantation à l'étranger (avant 1/1/92)				
Provisions pour implantation à l'étranger (après 1/1/92)				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes et charges				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Prov- pour dépréciation sur immobilisations incorporelles				
Prov- pour dépréciation sur immobilisations corporelles				
Prov- pour dépréciation sur titres mis en équivalence				
Prov- pour dépréciation sur titres de placement				
Prov- pour dépréciation sur immobilisations financières				
Prov- pour dépréciation sur stocks et en cours				
Prov- pour dépréciation sur comptes clients	132 090		62 242	69 848
Autres provisions pour dépréciations				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS	**132 090**		**62 242**	**69 848**
TOTAL GÉNÉRAL	**132 090**		**62 242**	**69 848**

Dont dotations et reprises	*d'exploitation*		62 242
	financières		
	exceptionnelles		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice

CRÉANCES ET DETTES

ABC SALLES 1 janvier 2014 au 31 décembre 2014

ETAT DES CRÉANCES (EUR)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	15 000	15 000	
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	25 470		25 470
Clients douteux ou litigieux	60 557	60 557	
Autres créances clients	449 768	449 768	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	61 772	61 772	
Taxe sur la valeur ajoutée	87 438	87 438	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Créances diverses envers l'Etat et les collectivités publiques			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers	16 072	16 072	
Charges constatées d'avance	2 278	2 278	
TOTAL DES CRÉANCES	718 356	692 886	25 470

Renvois
(1) *Montant des prêts accordés en cours d'exercice*
(1) *Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice*
(2) *Prêts et avances consentis aux associés*

ETAT DES DETTES (EUR)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	11 591	11 591		
Emprunts et dettes à plus de 1 an à l'origine	558 659	558 659		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	240 567	240 567		
Personnel et comptes rattachés	48 100	48 100		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	60 718	60 718		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	114 626	114 626		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	16 645	16 645		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes	34 648	34 648		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	381 616	381 616		
TOTAL DES DETTES	1 467 170	1 467 170		

Renvois
(1) *Emprunts souscrits en cours d'exercice*
(1) *Emprunts remboursés en cours d'exercice*
(2) *Emprunts et dettes contractés auprès des associés*

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

ABC SALLES : 31 décembre 2014

(EUR)	Exercice N 31/12/14	%	Exercice N-1 31/12/13	%	Ecart N / N-1	%
Ventes de marchandises						
Achats nets de marchandises						
Marge commerciale						
Production vendue	2 106 652	100	2 456 590	100	-349 939	-14,2
Production stockée						
Production immobilisée						
Production totale de l'exercice	2 106 652	100	2 456 590	100	-349 939	-14,2
Matières premières, approv. consommés						
Marge brute de production	2 106 652	100	2 456 590	100	-349 939	-14,2
MARGE BRUTE TOTALE	2 106 652	100	2 456 590	100	-349 939	-14,2
CHIFFRE D'AFFAIRES	*2 106 652*	*100*	*2 456 590*	*100*	*-349 939*	*-14,2*
Autres achats et charges externes	1 193 129	57	1 292 381	53	-99 252	-7,7
VALEUR AJOUTÉE	913 523	43	1 164 209	47	-250 686	-21,5
Subventions d'exploitation	2 504	0			2 504	
Impôts, taxes et versements assimilés	32 774	2	53 211	2	-20 437	-38,4
Salaires et charges sociales	649 421	31	720 588	29	-71 167	-9,9
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	233 832	11	390 409	16	-156 578	-40,1
Reprise sur am. & prov., transfert de charges	185 903	8	21 936	1	113 967	519,5
Autres produits	1 069	0	1	0	1 068	101681,9
Dotations aux amortissements	292 954	14	277 937	11	15 017	5,4
Dotations aux provisions	69 848	3			69 848	
Autres charges	60 058	3	54 602	2	5 456	10,0
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-52 056	-2	79 808	3	-131 864	-165,2
Quote-part des opérations en commun						
Produits financiers	22	0	43	0	-20	-47,5
Charges financières	22 033	1	22 199	1	-166	-0,7
RÉSULTAT COURANT	-74 067	-4	57 652	2	-131 718	-228,5
Produits exceptionnels			7 280	0	-7 280	-100,0
Charges exceptionnelles	5 395	0	334	0	5 061	1515,3
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices			15 814	1	-15 814	-100,0
RÉSULTAT NET COMPTABLE	-79 462	-4	48 784	2	-128 246	-262,9

RG

ABC SALLES
Société par Actions Simplifiées
Au Capital de 7 500 €
Siège Social : 1 avenue de Lattre de Tassigny
94130 NOGENT SUR MARNE

484 456 884 R.C.S. CRETEIL

RAPPORT DE GESTION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN VUE DE L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Le soussigné : **Monsieur LOUHICHI Mohamed,** Président de la SAS « ABC SALLES», a en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 établi le présent rapport de gestion sur la situation de la société durant l'exercice écoulé.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

I - le chiffre d'affaires, les produits, les charges :

- Le chiffre d'affaires ressort à	€.	2 106 652
traduisant une baisse de 14% rapport à celui du précédent exercice qui s'élevait à €. 2 456 590.		
- Les produits d'exploitation s'établissent à	€.	2 246 127
- Les charges d'exploitation s'élèvent à	€.	2 298 183
laissant apparaître un résultat d'exploitation déficitaire	€.	– 52 056
traduisant une baisse par rapport à celui du précédent exercice qui était un résultat net de 79 808 €		

II - Les charges d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

- Autres achats et charges externes	€.	1 193 129
- Impôts, taxes et versements assimilés	€.	32 774
- Salaires et traitements	€.	484 761
- Charges sociales	€	164 660
- Autres charges	€	60 058

Les dotations aux amortissements ont été pratiquées comme suit :

- Dotations aux amortissements	€.	292 954

ML

APPROBATION DES COMPTES
PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat de l'exercice est un déficit net de 79 462 € traduisant une baisse par rapport à celui du précédent exercice qui était un résultat net de 48 784 €.

Monsieur LOUHICHI Mohamed propose d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante

- Au compte « Report à nouveaux », la somme de : - 79 462 €

À l'issue de cette affectation, le solde **créditeur** du compte « Report à nouveaux » s'élèvera à **754 694 €.**

Événements importants survenus depuis le 1er janvier 2015

Le 12 janvier 2015, le bien immobilier détenu par la société au Plessis Trévise, a été cédé pour un prix net vendeur de 450 000 €.

Par ailleurs, en date du 20 janvier 2015, la société s'est transformée en SAS Unipersonnelle.

Perspectives
Évolution prévisible

Nous prévoyons pour 2015 une stabilisation de notre chiffre d'affaires en raison notamment de la conjoncture économique défavorable affectant notre clientèle.

Cependant la maîtrise de nos charges permettra d'en atténuer l'impact sur le résultat et de retrouver une position bénéficiaire à l'issue de l'exercice.

MENTION DES DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Monsieur LOUHICHI Mohamed rappelle, en outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, que les distributions de dividendes au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Dividende distribué	Part éligible à l'abattement
2013	néant	néant
2012	néant	néant
2011	365 000 €	365 000 €

ML

FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Enfin, il n'a pas été constaté, au cours de l'exercice, de frais de recherche et de développement.

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES

Au cours de l'exercice et conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous informons qu'il n'y a eu aucune dépense ou charge non déductible fiscalement, visées à l'article 39-4 du C.G.I .

RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX DIRIGEANTS

Monsieur DELANNAY Claude a assuré la gérance de la société jusqu'au 15 septembre 2014. A ce titre Monsieur LOUHICHI Mohamed indique qu'il lui a été jusqu'au terme de sa fonction de gérant, la somme de 124 268 €.

Monsieur LOUHICHI Mohamed indique qu'il a perçu au titre de l'exercice 2014, la somme nette de 41 661 euros.

Monsieur LOUHICHI Mohamed
Le Président

PV

ABC SALLES

Société par Actions Simplifiées
Au Capital de 7 500 €
Siège Social : 1 avenue de Lattre de Tassigny
94130 NOGENT SUR MARNE
484 456 884 R.C.S. CRETEIL

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS PRISES LE 13 FEVRIER 2015 CONCERNANT L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quinze,
Le treize février dix heures.

Monsieur **DELANNAY Claude**, Associé Unique de la Société par Actions Simplifiées « **ABC SALLES**» au capital de 7 500 €, déclare être appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2014,
- Affectation des résultats,
- Approbation des conventions visées à l'article L. 23-19 du Code de commerce.
- Approbation de la rémunération versée aux dirigeants.
- Pouvoirs.

PREMIERE RESOLUTION

Monsieur DELANNAY Claude approuve, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe tels qu'il les a établis ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME RESOLUTION

Monsieur DELANNAY Claude décide d'affecter le résultat de l'exercice ; soit un déficit net de 79 462 € de la façon suivante :

- Au compte « Report à nouveaux », la somme de : -79 462 €

À l'issue de cette affectation, le solde créditeur du compte « Report à nouveaux » s'élève à 754 694 €.

Monsieur DELANNAY Claude rappelle, en outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, que les distributions de dividendes au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Dividende distribué	Part éligible à l'abattement
2013	néant	néant
2012	néant	néant
2011	365 000 €	365 000 €

TROISIEME RESOLUTION

Monsieur DELANNAY Claude prend acte de l'absence de convention visée à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.

QUATRIEME RÉSOLUTION

Monsieur DELANNAY Claude indique qu'il lui a été versé au titre de l'exercice 2014, la somme de 124 268 € en contrepartie de ses fonctions de gérant ; soit jusqu'au 15 septembre 2014.

Monsieur DELANNAY Claude approuve les rémunérations perçues au titre de l'exercice 2014, par Monsieur LOUHICHI Mohamed, Président de la SAS, d'un montant net de 41 661 €.

CINQUIEME RESOLUTION

Monsieur DELANNAY Claude, conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de Commerce, informe de l'absence de conventions visées audit article.

SIXIEME RÉSOLUTION

Monsieur DELANNAY Claude confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour l'accomplissement de toutes les formalités requises par la loi.

De tout ce que dessus, **DELANNAY Claude** a dressé et signé le présent procès-verbal à onze heures.

DELANNAY Claude